

Association régie par la loi du 1^{er} janvier 1901 ayant pour but de grouper les artistes amateurs et professionnels, ainsi que toutes personnes s'intéressant aux Beaux Arts, aux moyens d'expositions et à l'enseignement artistique afin de contribuer à répandre le goût de l'art dans la cité

<http://sbac.clamart.free.fr>

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION ANNEE 2010/2011

Samedi 26 juin de 14h à 19h et dimanche 27 juin de 10h à 12h et de 14h à 19h

(salle Jacky Vauclair à Clamart)

Samedi 4 septembre : au forum des associations

Samedi 11 septembre : au centre Albert Chanot 33 rue Brissard 92140 Clamart de 15h à 18h

Par courrier : accompagné de votre règlement, chèque libellé à l'ordre de SBAC

Adresse : SBAC/inscription cours 33 rue Brissard 92140 Clamart

Début des cours lundi 27 septembre

Modèle vivant samedi 2 octobre

Cours proposés : dessin, BD, peinture à l'huile et acrylique, aquarelle, gravure, modelage, modèle vivant, calligraphie chinoise, multi techniques, impression, peinture chinoise, pastel, sculpture

Enseignements tous niveaux : enfants, ados, adultes

Stages vacances scolaires : renseignements en cours d'année

TARIFS : adhésion association obligatoire 25 euros + cours

	Clamartois	non Clamartois	moins 18 ans
Adhésion + un cours	25+ 265 = 290 euros	25+ 295 = 320 euros	25+ 215 = 240 euros
Cours supplémentaire	215 euros	240 euros	215 euros
Adh+ cours de 3h30(1)	25+ 370 = 395 euros	25+ 410 = 435 euros	25+ 370 = 395 euros
Adh + cours de 5h (1)	25+ 480 = 505 euros	25+ 535 = 560 euros	25+ 480 = 505 euros

(1) ne pourra être choisi en deuxième cours/ application du plein tarif

- pour des séances de pose avec modèle vivant (excepté le cours du samedi) une participation supplémentaire sera demandée

Conditions générales d'inscription :

- l'adhésion à l'association et l'inscription aux cours sont annuelles
- l'accès à l'atelier est strictement réservé aux membres ayant acquitté leurs frais d'adhésion et d'inscription
- les inscriptions se font au forum des associations, par courrier ou directement à l'atelier
- le règlement se fait au comptant par chèque de la totalité (possibilité d'un règlement fractionné en 2 chèques avec encaissement en octobre et en janvier pour le second ou en 3 chèques pour le cours de 5h ou pour les élèves suivants plusieurs cours , dernier encaissement en mars)
- l'association se réserve le droit de modifier la programmation des activités, si le nombre de participants n'est pas suffisant
- en cas d'annulation d'un cours le report sur un autre cours sera proposé ou bien les sommes versées seront remboursées
- **en cas de désistement après inscription ou en cours d'année, l'association retient une indemnité forfaitaire de 50 euros pour frais d'annulation**